



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

TROISIÈME SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n° 599

**Loi proclamant la Journée nationale  
de sensibilisation aux enjeux vécus  
par les personnes immunosupprimées**

---

**Présentation**

**Présenté par  
M. Joël Arseneau  
Député des Îles-de-la-Madeleine**

---

**Éditeur officiel du Québec  
2026**

## **NOTES EXPLICATIVES**

*Ce projet de loi a pour objectif de proclamer le 5 novembre de chaque année Journée nationale de sensibilisation aux enjeux vécus par les personnes immunosupprimées.*

## Projet de loi n° 599

### **LOI PROCLAMANT LA JOURNÉE NATIONALE DE SENSIBILISATION AUX ENJEUX VÉCUS PAR LES PERSONNES IMMUNOSUPPRIMÉES**

CONSIDÉRANT que les personnes immunosupprimées sont vulnérables face aux bactéries, aux virus et à leurs variants;

CONSIDÉRANT que les personnes immunosupprimées peuvent présenter un risque plus élevé de développer des infections et des complications;

CONSIDÉRANT que, le 1<sup>er</sup> novembre 2023, l'Assemblée nationale du Québec a reconnu le « i » rouge incliné comme symbole officiel de prévention face aux personnes immunosupprimées afin d'inviter la population à conserver une distanciation sociale avec les personnes portant ce symbole;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de sensibiliser davantage la population aux enjeux vécus par les personnes en situation d'immunosuppression;

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- 1.** Le 5 novembre est proclamé Journée nationale de sensibilisation aux enjeux vécus par les personnes immunosupprimées.
- 2.** La présente loi entre en vigueur le (*indiquer ici la date de la sanction de la présente loi*).

